



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-31601>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **25-31601**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département de la Seine-Maritime

Correspondant : BELLANGER Bertrand, Président

Adresse : Hôtel du Département, Quai Jean Moulin , CS 56101, 76101 ROUEN CEDEX

Coordonnées :

Téléphone : 0235035555

Télécopieur : 0235035542

Courriel : service-marches-publics@seinemaritime.fr

Adresse internet : <http://www.seinemaritime.net/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Conception - fabrication - installation - médiation d'un fac-similé de grue de levage antique pour le théâtre romain de Lillebonne

Lieu d'exécution : Théâtre romain de Lillebonne 14 rue Victor Hugo, 76170 Lillebonne

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le théâtre souhaite poursuivre la dynamique de reconstitution initiée il y a quelques mois en complétant l'échafaudage par la présentation d'un fac-similé de grue de levage antique. Les pierres en grand appareil présentes sur le site présentent des trous de louve qui, sans explications corrélées, ne permettent qu'à un public averti de comprendre le mécanisme de levage des gros blocs de pierre. La présence pérenne d'une grue de levage antique vise à améliorer la compréhension des techniques de construction antiques, plus particulièrement celles identifiées au théâtre romain de Lillebonne. La grue de levage pourra être accessible aux agents du théâtre, préalablement formés par le prestataire à son utilisation. Cependant le public seul ne pourra pas y avoir accès. Le choix de son emplacement sera déterminé conjointement par la responsable de site et le prestataire. La prestation comprendra : 1. La conception - réalisation - installation - médiation d'un fac-similé de grue de levage antique installé dans le théâtre romain de Lillebonne. La grue devra être à l'échelle 1:1. 2. Le prestataire proposera en complément deux temps de médiation 3. Une maintenance de la grue (pièces et main d'oeuvre) sera assurée par le prestataire entre le 1er et le 10 décembre de chaque année, pour une durée de 5 ans

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Si l'attributaire du marché est un groupement d'entreprises conjointes, le mandataire sera obligatoirement solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, conformément à l'article R.2142-24 du Code de la Commande Publique

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. ;5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. ;1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations : 70%
- La valeur technique de l'offre jugée sur la base du mémoire technique sur les sous critères suivants : - S/critère n°1 : Composition de l'équipe pluridisciplinaire constituée pour la réalisation de la prestation (3 pts/10) - S/critère n°2 : Pertinence de la démarche que le candidat se propose de mettre en place pour la réalisation de cette prestation et compréhension des enjeux (dossier technique) (5 pts/10) -S/critère n°3 : Pertinence du planning d'intervention proposé (2 pts/10) : 30%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 4 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 25C0113

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.mpe76.fr/> Code NUTS : FR Modalités d'ouverture des offres :

Date: 24 avr. 2025 Lieu :Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : NON Marché

périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : OUI Marchés réservés : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 RouenCedex 1 Tél : 0235583500 Fax : 0235583503Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : « - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du code de justice administrative, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn-et-Garonne" dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées. »

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/03/2025